

Lorsqu'ils n'ont point de feu, que c'est bientôt le soir,  
Et que depuis deux jours, l'ardente faim les ronge.  
C'est bien triste pourtant, et c'est très ennuyeux,  
D'avoir le chemin noir et gluant sous les yeux ...  
Mais il est tant de gens que la misère assiège !

Je n'aime plus la neige. »

Il parla bien long-temps, le petit Canadien,  
Son père, près de lui, dans son lit dormait bien,  
Et sa mère écoutait son ingénu langage.  
Trouvez-moi, dans le monde, une mère assez sage,  
Pour s'endormir la nuit quand parle son enfant.  
Pour celle-ci, du moins, elle fut éveillée,  
Et sous ses hanches rideaux sur son coude appuyée,  
Et souriant par fois et d'autres fois pleurant,  
Tout le temps qu'une voix suave, jeune et fine  
S'éleva doucement de la couche voisine.

Cependant, de l'enfant, le lendemain matin  
Je ne saurais vous dire au juste la pensée,  
Quand il vit au réveil, partout sur le chemin  
La neige éblouissante, et nouvelle et posée,  
Comme est sur un gâteau le sucre appétissant  
Ni s'il fut tout de suite aussi compaissant,  
Ou s'il fit éclater une joie enfantine :  
Mais on dit seulement qu'à la maison voisine,  
Où l'on n'avait jamais de bois pour se chauffer,  
Ni rien pour se couvrir, ni de pain pour manger.  
On eut chaud, ce jour-là, et l'on fit bonne table,  
Et l'on nomma souvent la dame charitable.

Québec, Décembre 1840.

P. C.

## REVUE DES MODES DE PARIS.

1 Décembre 1840.

**ENSEMBLE DE TOILETTE.** — *Négligé.* — Peignoir en mousseline de laine glacée, sur re et bleu. Manches doubles. Corsage à cœur. Bonnet de mousseline à coulisses, rubans aurore. Pantouffes de velours noir. Collerette de mousseline plissée, bordée de Valenciennes.

*Négligé de ville.* — Redingote en taffetas chiné, garnie devant d'une ruche en serpent. Manches étroites à jolis bords d'une ruche. Châle de cachemire foncé vert. Chapeau de velours épinglé gris, barbes de dentelle, retenues par des roses. Collerette de valenciennes. Bottines glacées.

*Toilette de ville.* — Robe de taffetas à carreaux écossais, vert myrthe sur fond glacé vert et groseille. Deux volants, burnous en cachemire noir à franges de cachemire. Bottines glacées. Mouchoir brodé.

PSYCHÉ.

## AUX RETARDATAIRES.

Nous sommes fâché d'avoir encore à rappeler à plusieurs de ceux qui se sont inscrits comme Abonnés au COIN DU FEU, qu'ils n'ont pas encore rempli la condition du Paiement d'avance. S'il faut que nous employions un Collecteur et entrons cet article dans nos livres, nous prévenons ceux qui nous y obligeront qu'ils auront à payer DEUX CHELINS ET DEMI de plus par année pour frais de collection et d'entrée et pour le délai.

Ceci ne s'adresse pas à ceux qui ont des balances de compte contre nous.

## AVIS AUX AGENTS ET ABONNÉS.

Messieurs les Agents du *Canadien*, à la campagne, qui voudront bien agir comme Agents pour le *Coin du Feu*, et qui recevront le prix d'abonnements, auront le soin de nous faire parvenir ce qu'ils recevront, car le *Coin du Feu* ne sera adressé qu'à ceux dont l'abonnement nous sera parvenu, avec le prix du port pour un semestre.

Les Abonnés et Agents des Campagnes du District de Montréal, pourront, s'ils le trouvent plus commode, faire leurs paiements ou remises entre les mains de M. E. R. FABRE, Libraire, Agent Général pour le District de Montréal.

## CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, payable d'avance par semestres non compris les frais de poste, qui sont de quatre chelins par année.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous les abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne No. 6.

FRÉCHETTE & CIE.

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.